

Commune de Saint-Symphorien-sur-Saône 28, Grande rue 21170 Saint-Symphorien-sur-Saône

Compte rendu de la séance du mardi 28 mars 2023

Lecture des procurations :

Delphine LAPOSTOLLE donne pouvoir à Alexandra JACQUINOT

Désignation d'un secrétaire de séance : Edith MORAIS

<u>Présents</u>: Etienne BRIOT, Marylène DUCOUT, Michaël GAUTIER (arrivé à 18 h40 pour le vote de l'affectation de résultat), Alexandra JACQUINOT, Virginie MILLIOT, Edith MORAIS, Nicolas MORDANT, Yannick PERNET.

- Approbation du compte-rendu du 30 janvier 2023 : adopté à l'unanimité
- > Ajout d'un point à l'ordre du jour : délégués SICECO : approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

Finance

Vote du compte administratif 2022 Affectation des résultats de 2022 Vote compte de gestion 2022 Taux des taxes 2023 Budget primitif 2023

Contrat d'entretien Devis chaudière Demande de subvention Subvention 1, 2, 3, 4.... écoles Taxe d'affouages

Urbanisme

Alignement : achat d'une parcelle

INFORMATIONS DU MAIRE

PLU
Nettoyons le village
14 juillet / fête du village
Point sur les différentes commissions

Vote du compte administratif St Symphorien Sur Saône 2022 - DE 2023 009

M. Yannick PERNET a présenté le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Etienne BRIOT.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent

Résultats reportés	1 037.69			143 445.17	1 037.69	143 445.17
Opérations exercice	53 221.23	36 009.23	132 450.98	177 025.22	185 672.21	213 034.45
Total	54 258.92	36 009.23	132 450.98	320 470.39	186 709.90	356 479.62
Résultat de clôture	18 249.69			188 019.41		169 769.72
Restes à réaliser	3 648.46				3 648.46	
Total cumulé	21 898.15			188 019.41	3 648.46	169 769.72
Résultat définitif	21 898.15			188 019.41		166 121.26

M. Le Maire ne prend pas part au vote et est sorti de la pièce pendant toute la délibération.

Arrivée de M. Michaël GAUTIER à 18 h 40.

Affectation du résultat de fonctionnement - St Symphorien - DE 2023 010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire, Etienne BRIOT,

Excédent de 188 019.41

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	143 445.17
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	35 070.35
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	44 574.24
Résultat cumulé au 31/12/2022	188 019.41
A. EXCEDENT AU 31/12/2022	188 019.41
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	21 898.15
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	166 121.26
B. DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	
T 1 1 4 N 12 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	

Le conseil adopte à l'unanimité.

Vote du compte de gestion 2022- St Symphorien - DE 2023 011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Etienne BRIOT, Maire de la commune, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Il est adopté à l'unanimité.

Taux des Taxes 2023 - DE 2023 012

M. Michaël GAUTIER n'est pas présent.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité (7 POUR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide le maintien des taux des taxes comme suite :

Taxe Foncier bâti35.00 %Taxe Foncier Non Bâti27.19 %Taxe d'habitation5.30 %

Vote du Budget Primitif 2023 - DE 2023 013

Le budget 2023 se répartit en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 423 662.96 Euros En dépenses à la somme de : 291 645.54 Euros

Le budget est voté par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Chapitre Libellé					
11	Charges à caractère général	59 417,00				
12	Charges de personnel, frais assimilés	48 100,00				
65	Autres charges de gestion courante	66 808,00				
	Total des dépenses de gestion courante					
66	Charges financières	361,00				
67	Charges exceptionnelles	150,00				
68	Dotations aux provisions, dépréciations	500,00				
To	tal des dépenses réelles de fonctionnement	175 336,00				
23	Virement à la section d'investissement	40 517,27				
42	Opérations ordre transf entre sections	1 491,00				
TOTA	217 344,27					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Montant			
13	Atténuations de charges	3 608,40			
70	Produits des services, du domaine, vente	13 482,00			
73	Impôts et taxes	17 110,67			
731	Fiscalité locale	75 558,00			
74	Dotations et participations	43 117,00			
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00			
	180 876,07				
76	Produits financiers	90,00			
77	Produits spécifiques	283,36			
	Total des recettes réelles de fonctionnement				
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 991,00			
002	Résultat de fonctionnement reporté	166 121,26			
TC	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 349 361,69				

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant

20	Immobilisations incorporelles	880,00	
21	Immobilisations corporelles	39 379,46	
	Total des dépenses d'équipement		
16	Emprunts et dettes assimilées	15 792,12	
Total des dépenses financières		15 792,12	
	Total des dépenses réelles d'investissement		
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	18249,69	
TC	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Montant			
13	Subventions d'investissement (reçues)	11 730,31			
	Total des recettes d'équipement	11 730,31			
10	Dotations, fonds divers et réserves	313,00			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 898,15			
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00			
Total des recettes financières		20 562,69			
21	Virement de la section de fonctionnement	36 868,81			
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 491,00			
-	42 008,27				
TOT	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				

ADOPTE A L'UNANIMITE

Contrat d'entretien - DE 2023 014

L'agent technique en charge du ménage est parti en retraite en septembre 2021. Depuis, c'est M. le Maire et son épouse qui assure cette mission. Il ne peut s'agir que d'une situation temporaire. La commune a besoin de prendre un sous-traitant pour l'entretien courant des bâtiments "mairie" et "préfabriqué" car un agent pour un contrat de 2 h semaine serait trop compliqué et coûteux à trouver. Plusieurs prestataires ont été contacter. La proposition de Flexiservices d'assurer cette prestation, à savoir 22.60 € de l'heure, à raison de 2 h semaine soit environ 180.80 € par mois a été retenue. A l'unanimité, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal

Chaudière impasse du Presbytère - DE 2023 015

Dans la continuité de rénover les logements, il est proposé de changer la dernière chaudière des logements du presbytère. Des devis ont été établis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SAS GAUTHIER Père & Fils pour réaliser les travaux

La commune fera une demande de Certificat d'Economie d'Energie auprès du SICECO.

Annulation délibération - DE 2023 016

La délibération DE 2023 005 en date du 30 janvier 2023, pour une demande de subvention au département pour l'installation de volets roulants sur le bâtiment de la mairie et du presbytère, a apporté des remarques des services du Conseil Départemental de la Côte d'Or,

La demande de subvention ne peut être demandée pour deux bâtiments dans le même dossier, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'annuler la délibération DE_2023 005

Demande de subvention au département pour le bâtiment Mairie - DE 2023 017

Changement d'une porte de la mairie et installation de volets électriques pour le bâtiment de la mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- approuve le projet de changement d'une porte de la mairie et installation de volets électriques pour la mairie, et le logement pour un montant de 11 507.80 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, Village Côte d'Or et de la DETR.
- définit le plan de financement suivant :

Porte mairie + volets mairie et salle des associations + volets logements								
Dépenses			Recettes					
Nature	Montant HT	Montant TTC	TC Nature Taux Montant HT N					
Volets logement mairie	3 172,40 €	3 489,64 €	DETR	22%	2 500,62 €	2 931,81 €		
Porte mairie	944,40 €	1 133,28 €	Conseil départemental	50%	5 000,00 €	6 746,06 €		
Volet escalier	587,80€	705,36 €						
Volets salle des associations	1 763,40 €	2 116,08 €						
Volets mairie	5 039,80 €	6 047,76 €	Autofinancement	28%	4 007,18 €	3 814,25 €		
TOTAL	11 507,80 €	13 492,12 €	TOTAL		11 507,80 €	13 492,12 €		

Demande de subvention au département pour le bâtiment Presbytère - DE 2023 018

Installation de volets roulants électriques solaires pour le bâtiment Presbytère

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- approuve le projet de changement d'une porte de la mairie et installation de volets électriques pour la mairie, l'escalier et la salle des associations pour un montant de 8 977.20 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, Plan Marshall, Patrimoine Communal,
- définit le plan de financement suivant :

Volets logements Presbytère								
Dépenses Recettes								
Nature	Montant HT	Montant TTC		Nature	Taux	Montant HT	Montant TTC	
Volets logement presbytère	8 977,20 €	9 874,92 €	Conseil départemental		50%	4 488,60 €	4 937,46 €	
			Autofi	nancement	50%	4 488,60 €	4 937,46 €	
TOTAL	8 977,20 €	9 874,92 €	TOTAL	-		8 977,20 €	9 874,92 €	

Taxe d'affouages - DE 2023 019

Vu la délibération DE 2014 64 du 24 octobre 2014,

Le Maire propose de revaloriser le tarif des affouages de la commune,

Actuellement:

5.00 € le stère pour les affouages

5,50 € le stère pour les têtes de chênes

Il propose

7,00 € le stère pour les affouages

7,50 € le stère pour les têtes de chênes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité Fixe les nouveaux tarifs des affouages et têtes de chênes : 6,00 € le stère pour les affouages 6,50 € le stère pour les têtes de chênes

Applicables à compter des inscriptions 2023.

Subvention - DE 2023 020

M. le Maire lit le courrier en date du 26 février 2023, de l'association "1, 2, 3, ...4 écoles !", demandant une subvention,

Vu les actions menées par l'association et en particulier le carnaval organisé sur notre commune, Le Maire propose d'allouer une somme pour la participation au goûter de carnaval.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 100 €.

Acquisition d'un terrain au titre de l'alignement - DE 2023 021

M. le Maire lit le courrier de Mme LASSEIGNE, en date du 7 mars 2023, pour une régularisation cadastrale avec proposition de cession pour un euro symbolique.

Considérant que la cession de l'alignement, pour un euro symbolique, de la parcelle AC 184, d'une superficie de 80 m2 soit 00 ha 00 a 80 ca en nature de "sol" Rue de Bellevue par Mme LASSEIGNE Anne à la commune de Saint-Symphorien-sur-Saône, pour inclusion au domaine public,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la cession de cette parcelle au profit de la commune et de donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette cession.

Délégué SICECO - DE_2023_022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, élit :

Délégué titulaire : PERNET Yannick Délégué suppléant : MORDANT Nicolas

Informations diverses:

- Commission travaux : réunion le 17 avril 2023
- Commission bois : réunion le 17 avril : se rendre dans le bois pour juger de la qualité des bois qui ont été vendu en 2022 et couper ses derniers jours
- Commission communication : le conseil municipal prend connaissance des deux maquettes élaborées de la Gazette. La commission modifie et ajoute des points pour une distribution dans les prochaines semaines.
- Réunion du SICECO le 27 mars 2023 : le groupement d'achat d'électricité auquel la commune a adhéré est bénéfique pour les finances de la commune. Il permet d'atténuer la hausse du coût de l'électricité tout comme la diminution de la consommation (éclairage public : durée et installation de leds, ...)
- Sivos : perte d'une classe à la rentrée 2023 2024. Le bâtiment du périscolaire est en cours d'étude. Il sera fait dans l'ancien Presbytère de Saint-Seine-en-Bâche qui sera agrandi par une extension à 6 pans. Il servira pour l'accueil du matin et du soir. La cantine restera dans la salle des fêtes. Le bâtiment aura probablement vocation à être utiliser les mercredis voire les vacances scolaires afin d'amortir le coût des locaux.
- Nettoyons le village : une matinée sera proposée aux habitants pour nettoyer et embellir la commune. Nous communiquerons la date sur le panneau d'affichage et sur l'application panneaupocket.
- Commémoration du 8 mai 1945 à 11 h 30.
- Le comité des fêtes organise une fête de Pâques. La mairie n'a pas d'affiche en sa possession pour la diffuser sur ses supports. Vous trouverez des affiches dans le village.
- Mai à vélo : la commune a été sollicité par l'office du tourisme de la communauté de communes pour participer à l'opération nationale mai à vélo pour promouvoir le vélo et les voies cyclable en bordure de voie d'eau. M. le Maire a sollicité le comité des fêtes qui n'a pu

- répondre favorablement de par son calendrier déjà bien chargé en mai. M. le Maire est en cours de démarchage pour organiser une ou plusieurs manifestation sur ce thème.
- Port de Saint-symphorien-sur-Saône : VNF a lancé un appel à projet. Ils ont reçu un seul projet pour le port côté eau. Ce projet sera présenté prochainement à M. le Maire. Sur le côté terrestre du port, M. le Maire prospecte pour développer des projets.
- Alignement Rue Vernier: Suite à une demande d'urbanisme d'un administré dont la parcelle est frappée d'alignement, la commune se doit de faire respecter le plan d'alignement voté. Afin de sécuriser le virage de la Rue Vernier, Enedis a été contacté pour un devis pour déplacer un poteau. Il faudra entamer une discussion avec le propriétaire pour la vente et la prise en charge des frais de géomètre et de notaire.

Fin de la séance à 20 h 30

L'ensemble des délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Le Maire, Etienne BRIOT

